

« Par dépôt électronique et en mains propres »

Le 11 juillet 2018

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4018-2017 phase 2 Énergir – Demande d'approbation du plan  
d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et  
Tarif d'Énergir à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018  
DÉPÔT DE LA PREUVE DU ROÉÉ  
N/D : 1001-108**

---

Chère consœur,

Par la présente, nous déposons l'original et quatorze (14) copies de la preuve du ROÉÉ dans le dossier mentionné en rubrique.

Notez que le ROÉÉ se réserve le droit d'ajouter un complément à son mémoire dépendamment de la décision que rendra la Régie sur la contestation du ROÉÉ à la question 13.1 de la DDR 2 de la Régie (C-ROÉÉ-0016).

Veillez accepter, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Franklin S. Gertler*

par: Franklin S. Gertler, avocat

cc: (courriel seulement)  
Me Hugo Sigouin-Plasse  
Affaires réglementaires de Gaz Métro  
Jean-Pierre Finet, Analyste  
Bertrand Schepper, Analyste  
Laurence Leduc-Primeau, Coordination du ROÉÉ